REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du territoire
Office cantonal de l'agriculture et de la nature
Direction de la biodiversité et des forêts
Service milieux et espèces



Moustique tigre et produit anti-larve : les points à savoir

Ne traiter que les sites concernés dans les zones où le Moustiques tigre est présent.
Le traitement des sites problématiques ne permet pas d'empêcher préventivement l'installation de cette espèce, car il trouvera toujours suffisamment d'autres sites pour s'installer. Par contre, une fois qu'il est installé, le traitement avec un anti-larve est indispensable pour limiter ses effectifs.

En premier lieu, essayer toujours de rendre impossible chez vous la reproduction du Moustique tigre. C'est seulement si vous répondez **non à toutes les 7 questions** ci-dessous qu'un traitement anti-larve se justifie :

1. L'accumulation d'eau est-elle un habitat naturel (présence de plantes aquatiques et d'autres insectes) ?

 Le moustique tigre ne fréquente pas les mares et étangs naturels, encore moins les marais, les rivières et les lacs.

2. L'objet qui en est à l'origine de l'accumulation d'eau peut-il être **éliminé** ?

 Si c'est le cas (vieux pneus, déchets, etc.), éliminez-le sans délai.

3. Peut-il être **asséché** ?

 Si c'est le cas,
 - *remplissez-le de sable (grande soucoupes difficiles à vider, cavités dans couvercle de métal, etc.)*
 - *drainez le (balcons, toitures, chenaux, etc.) ou envisagez de percer un trou pour qu'il se vide après la pluie (vase pour fleur plastique dans cimetière, etc.)*

4. Est-il possible de **retourner** l'objet quand il n'est pas utilisé?

 Si c'est le cas (arrosoirs, etc.), retournez-le systématiquement.

5. Est-il possible de mettre l'objet **à l'abri** de la pluie pour éviter qu'il se remplisse d'eau?

 Si c'est le cas (jouets, mobilier de jardin, etc.), mettez-le à l'abri sans délai.

6. Est-il possible de **vider** l'objet régulièrement?

 Si c'est le cas (abreuvoir à oiseau ou abeilles, soucoupes de petits pots, etc.), assurez-vous qu'il soit vidé au sol au-moins une fois par semaine.

7. Est-il possible de mettre en place une **barrière** empêchant l'accès à l'eau ?

 Si c'est le cas (descente de chenaux, tonneau de récupération d'eau de pluie, etc.) mettre en place une barrière (couvercle, toile, moustiquaire, etc.) en contrôlant régulièrement son étanchéité.

Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) • Rue des Battoirs 7 • 1205 Genève
Tél. +41 (0) 22 388 55 32 • E-mail sophie.komaromi@etat.ge.ch • www.ge.ch
Lignes TPG 15 et 12 ou 18 - arrêt Uni-Mail ou Augustins

Contexte	Pour **rendre impossible** la ponte du Moustique tigre	**Traitement avec un anti-larve ?** (en cas de présence dans le quartier du Moustique tigre)
Mares et étangs **naturels**, y-compris flaques sur un sol terreux, noues et cours d'eau	Pas d'intervention. Ces sites à préserver ne sont pas utilisés par le Moustique tigre.	**Pas de traitement**
Petits **récipients**, petites soucoupes	Jeter, mettre à l'abri, percer, vider chaque semaine, remplir de sable, copeaux ou terre	**Pas de traitement**
Abreuvoirs pour oiseaux, abeilles, etc.	Vider au moins une fois par semaine, mettre à l'abri lors des grandes vacances	**Pas de traitement**
Très grands récipients, notamment **récupérateur** d'eau de pluie	Empêcher l'accès des moustiques avec toile, moustiquaire, couvercle, etc.	**POSSIBLE** en attente de solution durable, avec un dosage adapté
Pots de **plantes horticoles** aquatiques, type papyrus.	Rendre le biotope aussi naturel que possible pour accueillir aussi des prédateurs du Moustique tigre	**OUI** si la présence de larves dans le pot est confirmée
Terrasses et allées sur plots mal drainées, fontaines et autres bassins avec écoulement bouchés	Revoir le drainage, remplir de sable ou d'un feutre géotextile	**OUI** en attente de solution durable
Réservoir d'eau au pied des descentes de **chenaux**	Privilégier les solutions avec couvercle en ciment plutôt qu'avec une grille.	**OUI** si l'isolation est impossible (grille) ou inefficace (présence de larves confirmée)
Réservoir situé au fond des bouches d'évacuation d'eaux claires (**grilles**, couvercle percé, gouffres)	Rarement possible, au vu des flux d'eau à réceptionner lors des pluies	**OUI**

Rappel

*Dans tous les cas, utilisez **uniquement un anti-larve au BTI** non nocif : il cible les larves de moustiques ou d'autres diptères et n'a pas d'effet dommageable sur le reste de la faune, l'environnement ou la santé humaine.*
Évitez d'employer d'autres produits, notamment chimiques, qui peuvent polluer l'environnement et avoir des effets contre-productifs en détruisant les prédateurs naturels du moustique tigre.

Août 2026